



### Action REACH 2013

**Rappel** : Pour nous aider à cerner vos besoins et améliorer notre accompagnement, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site [REACH-info](http://www.reach-info.fr) et à remplir notre [questionnaire des besoins](#).



#### Webinar et workshop pour les déclarants principaux

**Webinar** : 09 octobre 2012

Ce webinar (en anglais) concernera les principes généraux de préparation et de soumission des dossiers d'enregistrement.

[Plus d'information...](#)

**Workshop** : 11 et 12 octobre 2012

l'ECHA organise à Helsinki le second workshop s'adressant aux déclarants principaux se préparant à enregistrer en 2013. Au cours de ces journées des démonstrations des outils IT seront organisées (IUCLID, CHESAR...). Ce workshop sera aussi diffusé en direct. Un lien permettant de suivre les démonstrations sera disponible dès le 10 octobre sur la page d'accueil du site de l'ECHA.

[Plus d'information...](#)



#### Action REACH/PME – Webinar (en français)

Dans le cadre du plan d'action REACH/PME, deux nouveaux webinars sont proposés pour le mois d'octobre.

✓ **09 octobre 2012** : « *Que faire à réception d'une fiche de données de sécurité étendue ?* ». Ce webinar concerne principalement les acteurs recevant des FDS ayant des Scénarios d'Exposition en annexe.

✓ **25 octobre 2012** : « *REACH et exemptions : soyez vigilants !* ». Ce second webinar se concentrera sur les exemptions énoncées dans le règlement REACH.



**Le nombre maximum de participants au webinar du 09 octobre ayant été atteint, il n'est plus possible de s'y inscrire.**

Cependant, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de visionner les précédentes conférences en ligne sur le site de l'UIC.

[Calendrier des prochains webinars](#)

#### Action REACH/PME – Interventions

Dans le cadre de l'échéance d'enregistrement 2013, les CCI de région en collaboration avec le MEDDE et le HelpDesk national proposent des journées d'intervention afin d'accompagner et sensibiliser les PME au règlement REACH.

✓ **08 octobre 2012** : la CCI de Grenoble organise une journée d'intervention à **Grenoble** : « *REACH, quels enjeux pour votre entreprise ?* ». [Plus d'information](#) et [inscription](#)

✓ **09 octobre 2012** : la CCI de Lyon organise une journée d'intervention à **Lyon** : « *REACH, quels enjeux pour votre entreprise ?* ». [Plus d'information](#)

✓ **16 octobre 2012** : la CCI Centre organise une journée d'intervention à **Tours** : « *REACH, le point avant l'échéance 2013* ». [Programme](#) et [inscription](#)

✓ **18 octobre 2012** : la CCI Nord de France organise une journée d'intervention à **Lille**.

[Plus de dates...](#)



## ACTUALITÉS

### Mise à jour de l'annexe XVII

L'annexe XVII du règlement REACH liée aux restrictions a été mise à jour. Cette mise à jour concerne la modification de deux entrées déjà existantes, ainsi que l'inclusion de deux nouvelles substances. Ces quatre mises à jour ont respectivement été publiées au journal officiel européen les 18 et 19 septembre 2012 :

- ✓ Règlement (UE) n°835/2012 : il modifie l'entrée 23 de l'annexe XVII concernant le **Cadmium**.
- ✓ Règlement (UE) n°836/2012 : il inclut une nouvelle entrée à l'annexe XVII (entrée 63) concernant la restriction du **plomb**, notamment le plomb contenu dans les bijoux.
- ✓ Règlement (UE) n°847/2012 : il modifie l'entrée 18bis de l'annexe XVII concernant le **mercure**. Quatre nouveaux paragraphes ont été inclus dans cette entrée.
- ✓ Règlement (UE) n°848/2012 : il inclut une nouvelle entrée (entrée 62) à l'annexe XVII concernant les **composés du phénylmercure**.

### Un outil web à destination des consommateurs

Depuis le mois d'août 2012, l'Allemagne a mis en place un nouvel outil disponible sur le site web de l'agence allemande pour l'environnement (Umweltbundesamt, UBA).

Cet outil a pour vocation de permettre aux consommateurs de savoir s'il y a ou non présence d'une substance appartenant la liste candidate (SVHC) dans les "produits" qu'ils achètent.

Le consommateur pourra pour cela taper le code barre d'identification du produit en se rendant sur le site de l'UBA. La demande d'information sera alors automatiquement envoyée par e-mail au fabricant ou à l'importateur concerné.

Le site n'est pour le moment disponible qu'en Allemand mais les demandes peuvent être effectuées en anglais.

L'Allemagne a également prévu d'ici la fin de l'année 2012 de développer cet outil pour les smartphones.

Plus d'information....

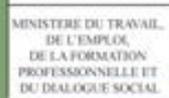
### Mise à jour de l'inventaire des classifications et des étiquetages

Le 27 septembre 2012, l'ECHA a mis à jour son inventaire public des classifications et des étiquetages.

Désormais cet inventaire contient les informations concernant les substances qui ont été notifiées comme substances non classées ainsi que toutes les substances pour lesquelles il existe au moins une notification qui les classe comme dangereuses. Il inclut également toutes les substances EINECS.

Dans le but de consolider les informations publiées dans cet inventaire, l'ECHA prévoit de mettre en place courant 2013 une plateforme web. Ce projet a pour but d'inciter les notifiants à discuter entre eux et être en accord lors de la classification d'une substance.

Plus d'information....



## CLP

### CLP – Classification et étiquetage harmonisés

#### ✓ Consultation publique :

Une nouvelle proposition de classification et étiquetage harmonisés est en consultation publique jusqu'au 9 novembre 2012. Cette nouvelle consultation concerne un pesticide :

- Spirotetramat (ISO) (N°CAS 203313-25-1)

#### Plus d'information...

#### ✓ Avis du RAC :

Le 21 septembre 2012, le Comité d'Évaluation des Risques (RAC) a adopté des avis scientifiques sur la classification et l'étiquetage harmonisés pour 5 nouvelles substances :

- Cymoxanil (N°CE 261-043-0) ;
- 4-vinylcyclohexene (VCH) (N°CE 202-848-9) ;
- Fenoxycarb (N°CE 276-696-7) ;
- Tralkoxydim (N°CAS 87820-88-0) ;
- Penconazole (N°CE 266-275-6).

### Dispositions énoncées à la 2<sup>nde</sup> ATP du règlement REACH

Dans le cadre de l'application du règlement (CE) n°286/2011 ou 2<sup>nde</sup> ATP du règlement CLP, l'ECHA, appelle les déclarants à mettre à jour leur dossier d'enregistrement ou de notification à l'inventaire des classifications et des étiquetages. Les industriels doivent également classer, étiqueter et emballer leurs substances conformément aux exigences énoncées dans cette ATP et ceci **avant le 1<sup>er</sup> décembre 2012**. En ce qui concerne les mélanges, ces exigences ne seront applicables qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Pour rappel, cette ATP comprend différentes modifications scientifiques et techniques des annexes. La plupart sont liées à la 3<sup>ème</sup> révision du SGH. Les changements concernent, entre autres, les dispositions d'étiquetage, les nouvelles sous-catégories pour la sensibilisation respiratoire et cutanée, la révision des critères de classification des risques à long terme (toxicité chronique) pour le milieu aquatique et la classe de danger relative à la couche d'ozone.

#### Plus d'information...

[www.reach-info.fr](http://www.reach-info.fr) et [www.clp-info.fr](http://www.clp-info.fr)

► N° Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : **enquête de satisfaction**

Pour nous aider à cerner vos besoins et améliorer notre accompagnement : **questionnaire des besoins**

